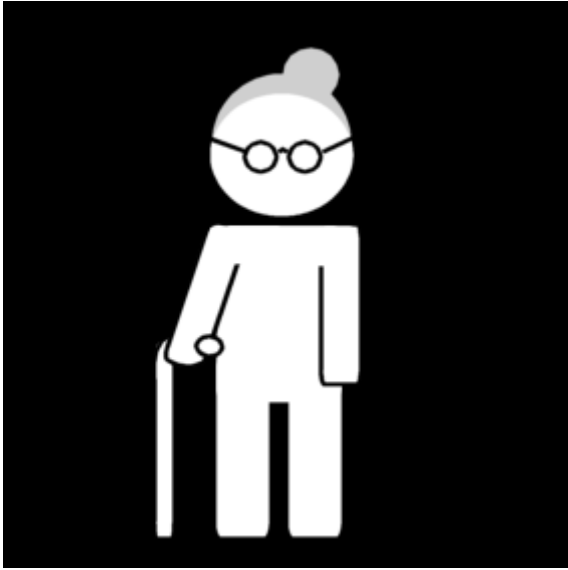


# Qui peut avoir l'APA ?



**L'APA est l'allocation personnalisée d'autonomie.**

**Vous pouvez avoir l'APA  
si vous avez plus de 60 ans  
et si vous avez des difficultés dans la vie  
à cause de l'âge.**

**Toutes les personnes âgées de plus de 60 ans  
en perte d'autonomie  
peuvent avoir l'APA  
quels que soient leurs revenus.**



**On dit que les personnes âgées sont en perte d'autonomie  
quand elles ont des difficultés liées à la vieillesse  
dans la vie de tous les jours.**

**Par exemple quand les personnes âgées  
ont besoin de l'aide de quelqu'un**

- pour se lever
- se déplacer
- se laver
- se nourrir
- faire leurs courses.

## A quoi sert l'APA ?



L'APA aide les personnes âgées à payer leurs dépenses quand elles ont besoin d'aide à cause de la vieillesse.

Par exemple, l'APA aide les personnes âgées qui vivent à domicile à payer une aide à domicile ou une téléassistance.

Par exemple, l'APA aide les personnes âgées à payer une partie de la facture de la maison de retraite.

## Il y a l'APA à domicile et l'APA en établissement



Il y a l'APA à domicile et l'APA en établissement :

- l'APA à domicile pour les personnes âgées vivant à domicile ou vivant dans un appartement dans une résidence autonomie.
- l'APA en établissement pour les personnes âgées vivant dans une maison de retraite médicalisée.

Pour en savoir plus lisez l'article sur :

- [l'APA à domicile](#)
- [l'APA en établissement.](#)

Quelles autres aides si vous ne pouvez pas avoir l'APA ?



**Si vous n'êtes pas en perte d'autonomie  
vous ne pouvez pas avoir l'APA.**

**Si vous avez besoin d'aide à domicile  
vous pouvez demander une aide du département  
ou de votre caisse de retraite  
pour avoir une aide-ménagère à domicile.**

**Renseignez-vous auprès du service des personnes âgées  
de votre département  
ou de votre caisse de retraite.**

## **Quand vous avez l'APA vous pouvez parfois avoir une CMI**



**Quand vous avez l'APA  
vous pouvez avoir automatiquement une CMI dans certains cas.**

**La CMI est la carte mobilité inclusion.**

**La CMI donne des avantages aux personnes âgées.**

**Pour en savoir plus, lisez la fiche [Tout savoir sur la CMI](#)  
et la fiche [Vous avez plus de 60 ans et vous avez l'APA : comment  
demander une CMI ?](#)**